

Evolution des pédagogies et technologiques applicables dans le champ des écoles de conduite

- L'arrêté du 27 avril 2021 publié au Journal officiel du 30 avril 2021, officialise la généralisation de Rdv Permis à l'ensemble des départements français. Cette nouvelle plateforme remplace la MNA, qui était la méthode de répartition des places d'examens. Rdv Permis porte sur la réservation des places de l'épreuve pratique des examens du permis de conduire reprenant les catégories A1, A2, B1 et B. La réservation de la place est désormais nominative et peut être effectuée de deux façons, soit l'auto-école se charge de l'inscription sur la plate-forme en étant mandatée par l'élève. Ou alors, c'est l'élève qui se charge lui-même de son inscription sur la plate-forme.
- Le délai médian pour obtenir une place pour un examen de permis de conduire est de 63 jours. Le ministère de l'économie et des finances et de la Relance a donc débloqué 90 000 places d'examens supplémentaires pour 2021.

Depuis la loi du 17 août 2015 sur la transition écologique, les écoles de conduite convergent vers des véhicules d'auto-école électriques ou hybrides. Les constructeurs automobiles baissent sur leurs catalogues le prix des véhicules VE. Les VE sont exonérés de la taxe sur le certificat d'immatriculation dans la plupart des régions et exonérés de la taxe sur le certificat d'immatriculation dans la plupart des régions et les coûts de maintenance sont réduits. Aujourd'hui, la demande des élèves d'apprendre la conduite sur des véhicules à boîte automatique est plus fréquent.

L'auto-école **ACTION CONDUITE** est abonnée à la « Tribune des autos-écoles ».

Sources :

- La Tribune des auto-écoles
- Lagifrance
- Moto magazine